

Village vertical

HISTORIQUE

Initié à l'automne 2005, le Village Vertical s'est concrétisé en juin 2013 avec l'emménagement de 14 ménages, dont 11 de coopérateurs. Onze ménages d'horizons divers, qui travaillent ensemble à l'avancée du projet et 3 jeunes ménages dans des logements « très sociaux » qui peuvent participer à la vie de la coopérative. Tous, sauf un, sont sous les plafonds du logement social. Les villageois verticaux, collectivement propriétaire de l'immeuble écologique qu'ils ont conçu, disposent chacun d'un logement, mutualisent certains espaces et moyens, pour créer de véritables solidarités de voisinage, dans un projet à taille humaine alliant convivialité, responsabilité, économies, entraide, écologie et démocratie. Chaque ménage loue son logement, dans le cadre d'une gestion démocratique interdisant toute spéculation et tout profit.

Les premiers partenaires sont l'association Habicoop et la coopérative HLM Rhône Saône Habitat (RSH).

Site : <https://www.village-vertical.org/>



Située à Villeurbanne dans la ZAC Maison-Neuves, à 15 minutes du centre ville et de la gare de la Part-Dieu.

Elle comprend 14 logements de 31 à 95 m² et 5 garages, accueillant 35 personnes.

Espaces communs :

- 1 salle commune
- 1 buanderie
- 4 chambres
- 1 jardin potager
- 1 attique
- 1 local à vélo

SPÉCIFICITÉS

Charte du Village vertical :

- coopération
- écologie
- démocratie
- public/privé

Le Village Vertical est destiné en priorité au logement social. Il accueille en particulier des ménages en insertion par le logement. Il rayonne sur son quartier d'implantation et développe des réseaux, pour promouvoir largement les valeurs de l'habitat coopératif.

TECHNIQUE

Construction neuve de 14 logements et d'espaces communs dans une copropriété de 37 logements.

Structure :
Bois, béton

TYOLOGIE DES LOGEMENTS

| | T1 bis | T2 | T3 | T4 | T5 |
|----------|--------|----|----|----|----|
| PLS * | | 2 | 2 | 2 | 3 |
| PLA-I ** | 2 | 2 | | | |
| Libre | | 1 | | | |

* Prêt social locatif

** Prêt logement aidé d'intégration

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Co-maîtrise d'ouvrage :
RSH & Village vertical

LA MAÎTRISE D'OEUVRE

Arbor&Sens & Détry Lévy
<https://www.arbor-sens.com/>
<http://detry-levy.eu/>

LE MONTAGE JURIDIQUE

Société par Actions Simplifiées à Capital Variable assujettie à la loi de 1947 des Sociétés Coopératives
Capital initial 397 K€

LE MONTAGE FINANCIER

Prêts PLS : Crédit coopératif
1 292 K€ sur 40 ans pour le bâti
219 K€ sur 50 ans pour le foncier

Subventions :
42 K€ Région Rhône-Alpes
10 K€ SOMFY

Complément : apports personnels sous forme de parts sociales souscrites.

Garanties
50% Grand Lyon Métropole
50% Ville de Villeurbanne
Sécurisation financière : Rhône Saône Habitat

Coût de l'opération : **1 962 000 €**

Montants de **redevance mensuelle (hors charges)** à l'entrée dans les logements :

Logements **PLS**

8,20 € Loyer + 2,13 € Epargne

= **10,31** €/m²

Logements **libre**

10,07 € Loyer + 2,13 € Epargne

= **12,20** €/m²

